

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
MARDI 07 FEVRIER 2023 A 20H30
SALLE DES HALLES – SAINT AUBIN DU CORMIER

COMPTE-RENDU

DELIBÉRATIONS

Approbation du procès-verbal de la séance du 13/12/2023.

Unanimité

DEL 2023/001 : AFFAIRES GENERALES - ACTUALISATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE SUITE A LA MODIFICATION DES STATUTS DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'intérêt communautaire tel que présenté en annexe
- **AUTORISE M.** le Président à signer tous les actes et documents afférents à cette délibération

DEL 2023/002 : AFFAIRES GENERALES – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2021 – SMICTOM VALCOBREIZH

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE DE** la communication du rapport d'activité 2021 du SMICTOM Valcobreizh

DEL 2023/003 : RESSOURCES HUMAINES – AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'évolution du taux porté à 5.01% à compter du 1er janvier 2023 ;
- **VALIDE** les risques tels qu'actuellement garantis ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président de Liffre-Cormier Communauté ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

DEL 2023/004 : RESSOURCES HUMAINES – CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL – ADHESION AU GROUPEMENT PORTE PAR LE CENTRE DE GESTION D'ILLE-ET-VILAINE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** que le Président du Centre De Gestion d’Ille-et-Vilaine soit habilité à souscrire pour le compte de Liffré-Cormier Communauté des contrats d’assurance auprès d’une entreprise d’assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL
 - Décès
 - Accidents du travail – maladies imputables au service (CITIS)
 - Incapacité de travail en cas de maternité, d’adoption et de paternité, de maladie ou d’accident non professionnel
- AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL OU AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC
 - Accidents du travail – maladies professionnelles
 - Incapacité de travail en cas de maternité, d’adoption et de paternité, de maladie ou d’accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d’agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à Liffré-Cormier Communauté une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1^{er} janvier 2024
- Régime du contrat : Capitalisation

DEL 2023/005 : RESSOURCES HUMAINES –MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l’unanimité :

- **APPROUVE** la modification du tableau des emplois et des effectifs telle que présentée ci-avant ;
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Président de Liffré-Cormier Communauté ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l’exécution de la présente délibération.

DEL 2023/006 : RESSOURCES HUMAINES –MODIFICATION DES MODALITES DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT LIES A L’EXERCICE DU MANDAT COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l’unanimité :

- **MODIFIE** la délibération n°2020-144 du 17 novembre 2020 comme suit :
Le tableau détaillant les taux en euros par kilomètre est supprimé et est remplacé par la phrase suivante : « le remboursement des frais de déplacement liés à l’exercice du mandat communautaire sera déterminé en fonction du barème de l’URSSAF en vigueur au moment de la demande de remboursement ».
- **PRECISE** que les autres dispositions de la délibération n°2020-144 du 17 novembre 2020 restent inchangées
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget
- **AUTORISE** Monsieur Le Président de Liffré-Cormier Communauté ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l’exécution de la présente délibération.

DEL 2023/007 : CONTRACTUALISATION– CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2023-2028 : DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE TERRITORIAL

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Guillaume BÉGUÉ, Stéphane PIQUET, Yves LE ROUX, Emmanuel FRAUD comme élus représentants Liffre-Cormier Communauté au sein du Comité de pilotage territorial du Contrat départemental de solidarité territoriale ;
- **VALIDE** la désignation par le conseil de développement de Grégoire SLUSAREK, Théo AMADIEU, Aurore TUAUX, Jacques WEISS comme représentants de la société civile au sein du Comité de pilotage territorial du Contrat départemental de solidarité territoriale ;
- **DELEGUE** au bureau communautaire la modification éventuelle de ces membres, pendant la durée du contrat départemental ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération.

DEL 2023/008 : BATIMENTS– DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPORT POUR SES PARTIES SQUASH ET PADEL ET D'UNE CHAUFFERIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et le tableau de répartition des coûts tel que proposé en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL 2023/009 : BATIMENTS– AVENANTS AUX MARCHES DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DU CENTRE MULTI ACTIVITES DE LIFFRE – AQUAZIC

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** les avenants des lots n° 2, 3, 8, 9, 12, 21 des marchés n° 2020-21 et 2020-22 et autoriser M. le Président à signer les actes nécessaires à l'exécution de cette procédure ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces du marché nécessaires à son exécution.

DEL 2023/010 : BATIMENTS –PLAN DE FINANCEMENT RELATIF A LA RENOVATION DU BATIMENT « LE CARFOUR » A LA BOUËXIERE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** le plan de financement relatif au projet de transformation du bâtiment « Le Carrefour » en locaux administratifs pour Liffré-Cormier-Communauté ;
- **AUTORISE** M. le Président à solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR.

DEL 2023/011 : DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE – PARTENARIAT AVEC L'AGENCE LOCALE DU CLIMAT ET DE L'ENERGIE DU PAYS DE RENNES : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR 2023-2026 ET ANNEXE TECHNIQUE ET FINANCIERE POUR 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'adhésion de Liffré-Cormier Communauté à l'ALEC du Pays de Rennes, pour une dépense de 2 767 € en 2023 ;
- **VALIDE** le projet de convention de partenariat avec l'ALEC du Pays de Rennes, pour la période 2023-2026, ci-annexé, dont l'annexe technique et financière précisera chaque année les actions programmées par la Communauté de communes à destination des ménages, des entreprises ou de la collectivité ;
- **VALIDE** la participation financière de la Communauté de communes à l'adhésion des communes volontaires au service de Conseil en Energie Partagé proposé par l'Agence locale de l'énergie et du climat du Pays de Rennes, pendant la durée de la convention de partenariat 2023-2026, en précisant que cette participation s'élèvera à 50% du montant annuel des adhésions communales ;
- **VALIDE** le projet d'annexe technique et financière pour l'année 2023, ci-annexé ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget prévisionnel 2023 ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre toutes les actions nécessaires à l'application de cette décision, y compris la signature de la convention de partenariat 2023-2026 avec l'ALEC du Pays de Rennes et de l'annexe technique et financière 2023.

DEL 2023/012 : DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE – CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA POURSUITE DU PROJET DOREMI SUR LE TERRITOIRE DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE EN 2023-2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet de convention relative à l'attribution d'une subvention, entre Liffré-Cormier Communauté et Dorémi, ci-annexé, pour une participation financière de 2 600 € de la part de Liffré-Cormier Communauté, sur la durée du projet (2023-2024) ;
- **VALIDE** la charte d'engagement en faveur de la rénovation performante ;
- **DONNE DELEGATION** au Président ou son délégataire pour signer tout contrat, avenant ou convention relatif à l'exécution de cette délibération, dans les limites des crédits inscrits au budget.

DEL 2023/013 : URBANISME ET HABITAT – CONVENTION-CADRE D’OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT) DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l’unanimité :

- **APPROUVE** la convention d’opération de revitalisation du territoire et ses annexes ;
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et à accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre ;
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à solliciter et signer tout financement en lien avec la présente convention ORT.

DEL 2023/014 : URBANISME ET HABITAT – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE CONSEIL EN ARCHITECTURE ET URBANISME (CAU) AVEC LE DEPARTEMENT D’ILLE ET VILAINE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l’unanimité :

- **APPROUVE** le renouvellement du partenariat entre Liffré-Cormier et le Département d’Ille-et-Vilaine sur le Conseil en Architecture et Urbanisme suivant les conditions inscrites dans la convention figurant en annexe et pour une durée de trois années, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025 ;
- **DECIDE** que Liffré-Cormier Communauté s’engage à verser une participation financière de 65 € par vacation.
- **AUTORISE** le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer la convention et tout document nécessaire à l’exécution de cette décision.

DEL 2023/015 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – AMENAGEMENT D’UN TRONÇON DE LA RD92 A LIFFRE : VALIDATION DE LA CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l’unanimité :

- **VALIDE** les termes de la convention (jointe en annexe) entre l’EPCI et le Département pour l’Aménagement du tronçon de route départementale n°92 située entre le giratoire de l’échangeur 27 et le giratoire de la Croix de la Mission ;
- **ACCEPTE** les clauses indiquées dans l’avis technique (joint en annexe) ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que tout éventuel avenant, et tout document nécessaire à l’exécution de cette décision.

DEL 2023/16 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE– AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D’ŒUVRE POUR L’AMENAGEMENT DE LA ZAC DE MOTTAIS 2 A SAINT-AUBIN-DU-CORMIER

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l’unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°6 au marché n°2018-001 de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'extension de la ZAC de la Mottais (Mottais 2).
 - **AUTORISE** le Président à signer les actes nécessaires à l'exécution de cette procédure.
-

DEL 2023/017 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE URBAINE POUR L'AMENAGEMENT DU QUARTIER HABITAT DE LA ZAC DE SEVAILLES A LIFFRE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°2 au marché n°2021-17 de maîtrise d'œuvre urbaine pour l'aménagement du quartier habitat de la ZAC de Sévailles ;
 - **AUTORISE** le Président à signer les actes nécessaires à l'exécution de cette procédure.
-

DEL 2023/018 : TRANSPORT – CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A L'ENQUETE DEPLACEMENTS « FREQUENCE PLUS » ILLE-ET-VILAINE 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet de convention de partenariat relative à l'enquête déplacements « fréquence plus » Ille-et-Vilaine 2023, et la participation financière de Liffré-Cormier Communauté à hauteur de 4 367,53 € ;
 - **DONNE DELEGATION** au Président ou son délégataire pour signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération, dans les limites des crédits inscrits au budget.
-

DEL 2023/019 : TRANSPORT – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE ET LA REGION BRETAGNE, RELATIVE AUX POLITIQUES DE MOBILITES

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat entre la Région Bretagne et Liffré-Cormier Communauté, relative aux politiques de mobilités, pour la période 2023-2027, ci-annexé ;
 - **DONNE DELEGATION** au Président ou son délégataire pour signer tous les actes et documents afférents à cette délibération.
-

DEL 2023/020 : TRANSPORT – AVENANT A LA CONVENTION DE COOPERATION ENTRE LA REGION BRETAGNE, RENNES METROPOLE ET LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE POUR LE RENFORT D'OFFRE DU RESEAU BREIZHGO A L'ARRET SEVAILLES

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d’avenant à la convention de coopération entre la Région Bretagne, Rennes Métropole et Liffré-Cormier Communauté pour le renfort d’offre du réseau BreizhGo à l’arrêt Sévailles, ci-annexé ;
 - **DONNE DELEGATION** au Président ou son délégataire pour signer tout document relatif à l’exécution de cette délibération, dans les limites des crédits inscrits au budget.
-

DEL 2023/021 : ENFANCE ET JEUNESSE – PRESENTATION ET TARIFICATION DES SEJOURS ENFANCE-JEUNESSE ET SPORTS POUR L’ETE 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l’unanimité :

- **APPROUVE** l’organisation des séjours par les structures enfance-jeunesse et le service des sports pour l’été 2023, tels que présentés ;
 - **VALIDE** la tarification applicable aux séjours été 2023, telle que présentée.
-

DEL 2023/022 : CULTURE – AVENANT A LA CONVENTION D’OBJECTIFS RELATIVE AU CINEMA « LE MAUCLERC »

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l’unanimité :

- **VALIDE** le contenu de l’avenant n°1 joint en annexe ;
 - **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer cet avenant.
-

DEL 2023/023 : SPORT / SANTE – PRORATISATION DES TARIFS « ACTIVITE SENIORS »

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l’unanimité :

- **APPROUVE** cette proratisation au trimestre de la tarification pour ces activités seniors telle que présentée dans la grille ;
-

DEL 2023/024 : SPORT / SANTE –CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D’ENGAGES VOLONTAIRES DU SERVICE CIVIQUE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l’unanimité :

- **VALIDE** l’avenant à la convention proposée en annexe ;
 - **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer cet avenant et tous les documents nécessaires à son exécution.
-

DEL 2023/025 : PRESENTATION DES DERNIERES DECISIONS PRISES PAR M. LE PRESIDENT ET LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE DE LEURS DELEGATIONS

Par délibération n° 2020/082 en date du 7 juillet 2020, le Conseil communautaire délègue au président une partie de ses attributions conformément à l'article L.5211-10 du CGCT. Par délibération n° 2022/048 en date du 26 avril 2022, le Conseil communautaire délègue au Bureau une partie de ses attributions conformément à l'article L. 5211-10 du CGCT.

Conformément à ce même article, le Président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Décisions prises par le Président dans le cadre des délégations reçues :

- **Décision n° 2022-75 en date du 08/12/2022** : Avenant 4 au marché de MOE de l'Arrêt de Connexion Intermodal à Liffré, il s'agit de réaliser un modificatif au Permis d'Aménager.
Le montant de la prestation complémentaire est de 1200 €HT.
- **Décision n° 2022-76 en date du 08/12/2022** : Décision modificative de la décision n°2022-63 Modification de la rémunération du groupement titulaire du marché, ECR Environnement - Atelier Ersilie, de 11 710,32 €HT. Le montant global du marché, suite à l'avenant 3, est de 39 300,32 €HT (47 160,38 €TTC).
- **Décision n° 2022-79 en date 12/12/2022** : Attribution du marché 2022-0045 - Acquisition, livraison et installation d'une autolaveuse pour la piscine de Liffré-Cormier Communauté pour un montant total de 9 839,22 € HT (Autolaveuse pour un montant de 7 487,22 € HT et maintenance préventive pour un montant de 1 176,00 € HT/an soit 2 352,00 € HT pour les 2 années).
-
- **Décision n° 2022-80 en date du 20/12/2022** : Attribution du marché 2022-0048 - Missions de géomètres et géomètres experts « Accord-Cadre à bons de commande (2 lots) concernant :
 - o Lot n°1 « Missions de géomètre expert » à l'entreprise QUARTA pour un montant total HT de 15 145.00 € pour la période initiale, et dans la limite de 90 000.00 € HT sur la totalité du marché, et dans le cadre d'une reconduction possible d'une année.
 - o Lot n°2 « Missions de géomètre topographe » à HAMEL pour un montant total HT de 9 315.45 € pour la période initiale, et dans la limite de 90 000.00 € HT sur la totalité du marché, et dans le cadre d'une reconduction possible d'une année.

Décisions prises par le Bureau dans le cadre des délégations reçues :

- **Décision n° 2022-77 en date du 08/12/2022** : Avis LCC en tant que PPA sur révision PLU La Bouëxière.
Le bureau communautaire émet un avis favorable à la révision allégée n° 3 du plan local d'urbanisme de la commune de la Bouëxière
- **Décision n° 2022-78 en date du 29/11/2022** : Le bureau communautaire émet un avis favorable le projet de plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine sur la partie centrale de l'agglomération Saint Aubinaise

- **Décision n° 2022-82 en date 28/12/2022** : Attribution d'une subvention au Club du commerce et de l'artisanat des 3 com's de 8318€ pour l'année 2022.

Le Conseil communautaire est invité à prendre acte des décisions prises par le Président et le Bureau dans le cadre des délégations

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Président et le Bureau dans le cadre des délégations.

La séance prend fin à 22h11

Fait à Saint Aubin du Cormier, le 07/02/2023